

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue Brill à Hobscheid

En raison de la réalisation d'une fouille dans la rue Brill à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 13 mai 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 19 mai 2025, à partir de 8h00 jusqu'au vendredi, 23 mai 2025 inclus, la circulation dans la rue Brill à Hobscheid est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 11, rue Brill.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 13 avril 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann